

Votre guide sur l'assurance maladies
graves facultative

Protégez-vous,
vous et
votre famille



Comment consulter le document



Les onglets du menu latéral vous permettent d'accéder à différentes sections du document.

Ces icônes vous servent d'aide à la navigation :

-  Page précédente
-  Table des matières
-  Page suivante

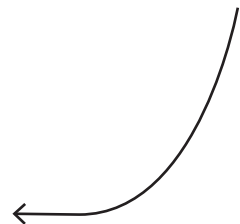


Table des matières

Qu'est-ce que l'assurance maladies graves facultative?	4
Fonctionnement	5
Les avantages	6
Améliorations récentes	7
Affections couvertes	8
Souscription facile	9

Qu'est-ce que l'assurance maladies graves facultative?

L'assurance collective offerte par votre employeur est un aspect important de votre rémunération globale. L'assurance vie et l'assurance soins médicaux aident à vous protéger, vous et vos proches.

Saviez-vous que votre régime offre aussi une assurance maladies graves facultative que vous pouvez souscrire? Il s'agit d'un moyen pratique et économique d'avoir une protection financière accrue en cas d'imprévu.



Fonctionnement

L'assurance maladies graves prévoit le versement d'une prestation forfaitaire si vous recevez un diagnostic de l'une des affections couvertes par votre contrat, et si la demande de prestations est approuvée. Vous pouvez l'utiliser comme bon vous semble. Vous pourriez l'utiliser pour l'une des raisons suivantes :



pour remplacer votre revenu;



pour recevoir un traitement non traditionnel;



pour rembourser des dettes;



pour engager un soignant;



pour acheter de l'équipement spécialisé;



pour prendre le temps de se consacrer à des activités familiales ou autres.

¹ Société canadienne du cancer. [Vue d'ensemble des statistiques sur le cancer.](#)

² Cœur + AVC. (Dé)connexions : Des liens insoupçonnés posent un risque.

Les maladies graves sont plus fréquentes que vous pourriez penser.



2 Canadiens sur 5

développeront un cancer au cours de leur vie.¹



9 Canadiens sur 10

présentent au moins un facteur de risque de maladie cardiaque ou d'accident vasculaire cérébral²

Les avantages

Lorsqu'une personne reçoit un diagnostic de maladie grave, cela a un impact sur toute la famille. Cet impact est d'ordre financier, émotionnel et physique.

L'assurance maladies graves peut alléger les difficultés financières. Si vous tombez malade, vous et votre famille serez ainsi mieux en mesure de vous concentrer sur votre rétablissement.

Le fait de souscrire une couverture facultative au titre de votre régime collectif offre quelques avantages supplémentaires :

- **Taux de groupe.** Vous profitez de tarifs privilégiés.
- **Souplesse.** Vous pouvez choisir les montants de couverture que vous voulez, à compter de 10 000 \$. Selon les caractéristiques particulières de votre régime, vous pouvez aussi souscrire une couverture pour votre conjoint et vos enfants.
- **Convivialité.** Les primes sont prélevées sur votre paie.
- **Transférabilité.** Si vous quittez votre emploi, vous pourriez être en mesure de transformer votre assurance maladies graves collective en assurance personnelle.

Améliorations récentes

Les améliorations récentes apportées à l'assurance maladies graves de Manuvie la rendent plus avantageuse que jamais!

Plus d'affections couvertes.

Nous avons ajouté trois autres affections (anémie aplastique, méningite bactérienne et perte d'autonomie) à la liste des affections couvertes, ce qui porte le total à 25.

Garantie Second événement (cancer).

Si vous présentez une demande de prestations relativement à un cancer et que vous ne recevez aucun traitement depuis cinq ans, vous pourriez être en mesure de présenter une deuxième demande pour un autre type de cancer*.

Admissibilité plus rapide.

Vous pouvez présenter une demande de prestations en tout temps une fois qu'une affectation couverte a été diagnostiquée. Toutefois, une période de 14 jours est exigée pour le versement des prestations. Il s'agit de la moitié du temps qui était auparavant nécessaire. Une période de survie plus courte accélère le versement des prestations (sauf indication contraire).

Prestations en cas d'affections multiples.

Si vous présentez une demande de prestations pour une affection couverte, vous demeurez admissible à des paiements additionnels si une autre affection couverte survient*.

Couverture plus élevée.

Nous avons augmenté à la fois la couverture maximale et la couverture maximale sans preuve d'assurabilité.

* Des conditions, des restrictions et des exclusions peuvent s'appliquer.
Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au contrat.

Affections couvertes

Les affections actuellement couvertes au titre de votre assurance maladies graves collective sont énumérées ci-dessous :

Assurance maladies graves collective – Affections couvertes

Assurance maladies graves collective – Affections couvertes	Vous et votre conjoint	Votre enfant
Maladies graves dues au cancer		
Cancer (mettant la vie en danger)	✓	✓
Maladies cardiovasculaires graves		
Chirurgie de l'aorte	✓	✓
Cardiopathie congénitale (pour laquelle une chirurgie correctrice a été effectuée)		✓
Pontage coronarien	✓	✓
Crise cardiaque	✓	✓
Remplacement ou réparation de valvules cardiaques	✓	✓
Accident vasculaire cérébral	✓	✓
Autres maladies graves		
Anémie aplasique	✓	✓
Méningite purulente	✓	✓
Tumeur cérébrale bénigne	✓	✓
Cécité	✓	✓
Coma	✓	✓
Surdit�	✓	✓
D�mence, maladie d'Alzheimer comprise	✓	✓
Insuffisance r�nale	✓	✓
Perte d'autonomie	✓	✓

Assurance maladies graves collective – Affections couvertes

Assurance maladies graves collective – Affections couvertes	Vous et votre conjoint	Votre enfant
Perte de membres	✓	✓
Perte de l'usage de la parole	✓	✓
D�faillance d'un organe vital et en attente d'une greffe	✓	✓
Greffe d'un organe vital	✓	✓
Maladie du motoneurone	✓	✓
Scl�rose en plaques	✓	✓
Infection � VIH contract�e au travail	✓	✓
Paralyse	✓	✓
Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques pr�cis	✓	✓
Br�lures graves	✓	✓
Autisme		✓
Infirmitt� motrice c�r�brale		✓
Fibrose kystique		✓
Syndrome de Down		✓
Dystrophie musculaire		✓
Diab�te insulind�pendant (diab�te de type 1)		✓

Les affections couvertes sont les maladies reconnues comme graves en raison de leur nature par les professionnels de la sant . Comme la m decine et le traitement des maladies graves  voluent, les d finitions contractuelles des affections couvertes au titre de l'assurance maladies graves collective facultative peuvent changer. Vous trouverez les d finitions des affections couvertes au verso de la pr sente brochure ou en communiquant avec notre Centre de service   la client le.

Souscription facile

Ajouter l'assurance maladies graves à votre assurance collective est simple comme **bonjour!**

- 1** Déterminez le montant d'assurance que vous voulez souscrire.
- 2** Vérifiez le coût de la couverture choisie (et si des minimums ou des maximums sont prévus par votre régime).
- 3** Remplissez et retournez le formulaire d'adhésion (une preuve d'assurabilité peut être exigée). Les formulaires sont accessibles dans la section Formulaires du site à l'intention des participants, à l'adresse manuvie.ca/connexion.



Des questions?

Pour obtenir des renseignements sur les couvertures, les formulaires d'adhésion et les définitions contractuelles des affections couvertes, ouvrez une session dans le site à l'intention des participants à l'adresse **manuvie.ca/connexion**.